



M. Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 Paris Cedex 15

Fédération Syndicale
des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00 Fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

Paris, le 14 juin 2024

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Dans le cadre des dispositions relatives à l'octroi d'une compensation financière par l'Etat pour assurer la distribution des plis électoraux pour les prochaines élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024, la Fédération Sud Ptt des Activités Postales et de Télécommunications dépose ce jour un préavis de grève illimité à partir du jeudi 20 juin 2024 à 0h.

La compensation s'élevant à plusieurs dizaines de millions d'€ pour une surcharge de travail exceptionnelle a vocation à être redistribuée aux agents en charge des opérations.

Ce préavis vise à revendiquer l'attribution de mesures compensatrices pour le tri, l'acheminement et la distribution des plis électoraux à l'ensemble des personnels de la distribution et du traitement du Courrier.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuel.le.s de toutes les PPDC, PDC, Centres Courriers, PICs et PPDCMF, ainsi que les agents appelés à les remplacer.

Nous revendiquons :

- **Prime forfaitaire par agent de distribution de :**
 - **500€ pour le 1^{er} tour**
 - **600€ pour le 2^{ème} tour**
- **Prime forfaitaire pour les travaux intérieurs incluant l'encadrement, les services supports, les services logistiques et les personnels en PIC de 500€**
- **Prime forfaitaire de 300€ pour les agents en charge des dépôts**
- **Chaque heure supplémentaire commencée est comptée pour 1 heure et que les heures supplémentaires soient établies à la semaine et non sur un cycle de travail.**

- **Prime quadrimestrielle de 250€ et sans critères**
- **Toute prime et/ou heures supplémentaire soient rémunérées ou compensées en repos (majoration incluse) au choix des agents.**
- **Respect des jours de repos et congés prévus, respect du refus d'heures supplémentaires des seniors. La distribution des plis électoraux doit uniquement être au volontariat**
- **Gel de la sécabilité et des secteurs de réajustement**
- **Gel des IP**
- **Gel des instances locales et nationales ainsi que la mise en place des restructurations**
- **Embauches à hauteur des positions vacantes et renforts pour cette séquence électorale**
- **Mise en place de CHSCT extraordinaires sur tout le territoire**

Conformément aux textes en vigueur, nous demandons à être reçus dans le cadre de ce préavis avec toutes les organisations syndicales qui déposent ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Angélique Grosmaire
Secrétaire Fédérale Sud PTT

